



Divorce entre un français et une marocaine.

Par Visiteur

Je suis de nationalité française et mon mari est de nationalité marocaine. Nous nous sommes mariés au Maroc mais le mariage n'a pas été retranscrit a l'état civil en France.

Aujourd'hui je vis en France avec mon mari et je souhaite divorcer: est-ce que je peux saisir le juge français même si sur mon extrait d'acte de naissance le mariage n'apparaît pas.

Par Visiteur

Bonjour Madame

est-ce que je peux saisir le juge français même si sur mon extrait d'acte de naissance le mariage n'apparaît pas.

En principe oui car la compétence du juge français dépend du lieu de résidence des époux mariés et du fait que vous êtes également française.

Il vous faudra fournir votre certificat de mariage.

Cordialement